

## **Conseil Municipal du jeudi 15 mai 2025 à 20 heures 30 à la Mairie.**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 15 mai 2025 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Katell AUFFRET qui a donné pouvoir à Patrice APPÉRÉ. Absente excusée : Valérie LE SAINT  
Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance.  
Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

### **1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)**

ART PROTECT'	Remplacement des grillages chapelle de Lochrist	5 710,60 €
SOLAIRE AVANTAGES	Installation photovoltaïque 36Kwc en autoconsommation	30 973,76 €
PAILLARD	Photocopieur Triumph Adler A4/A3 5008	6 490,00 €
PAILLARD	Imprimante multifonction accueil	713,00 €
CRÉATIONS DU CHÂTEAU	Réparation clôture station d'épuration	4 370,00 €
AUDIOLITE	Mise à jour audio salle Lan Inisan	3 878,13 €
AUDIOLITE	Installation d'un écran de projection – Salle Polyvalente	2 101,42 €
LE ROUX & ROLLAND	Travaux de peinture - Eglise	2 926,15 €
STÉ NOUVELLE MADEC	Pose radiateurs électriques – Cabinet infirmier	2 425,61 €
PROLIANS	Fourniture d'un laser rotatif	770,12 €
STÉ NOUVELLE MADEC	Remplacement radiateurs électriques - Mairie	3 548,13 €
SIZORN	Remplacement des rails + store vénitien	1 686,81 €
A&T OUEST	Opérations foncières	1 690,00 €
OPTIMA CONCEPT	Fourniture d'un panneau d'affichage	2 800,00 €
OPTIMA CONCEPT	Travail graphique pour réfection du plan de la commune	1 800,00 €
PRÉMEL CABIC	Remplacement éclairage stade de foot	4 092,00 €
INÉO	Mise en lumières - Mairie	17 398,74 €
INÉO	Mise en lumières – Eglise	42 016,33 €

#### **Demandes de subventions :**

- Dans le cadre de la requalification du cœur de bourg, la mise en sécurité des cheminements piétons sur la phase 4, représente un montant de travaux estimé à 1 000 000 € HT. Une demande du Fonds départemental de sécurité routière est demandée pour un montant de 20 000 €.
- Dans le cadre du conseil municipal des enfants, les membres ont souhaité découvrir le conseil départemental et l'environnement maritime militaire. Une demande auprès du conseil départemental est demandée pour un montant de 600 €

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.

## 2. Attribution des subventions aux associations

Roger BOSSARD, 1er Adjoint au Maire, et Arnaud PORHEL, Conseiller délégué, présentent au Conseil Municipal les propositions de subventions retenues par la Commission Citoyenneté et vie associative, Culture et patrimoine, Tourisme et littoral, Sport, pour l'année 2025.

### ASSOCIATIONS SPORTIVES

Football Club Lanhouarneau/Plounévez-Lochrist (FCLP)	5 500 €
Hermine Kernic Handball	5 000 €
Basket Club du kernic	550 €
Les fous du volant (Badminton)	800 €
Alliance Judo de la Baie	950 €
Forme et bien-être – Gym douce	500 €
Société de chasse La Plounévézienne	700 €
Pétanque Club de la Baie	400 €
Energym	200 €
Les cavaliers du Kernic	300 €
APELTPL	250 €
Rando a dreuz a Hed	400 €
Handisport Club Leonard St Pol de Léon	150 €

Ne prennent pas part au vote et quittent la salle, les conseillers membres de bureaux associatifs : MM. JEZEQUEL Yvon et ROSEC Philippe.

**VOTE : Unanimité**

### ASSOCIATIONS CULTURELLES, DE LOISIRS ET D'ANIMATIONS

Ensemble	850 €
Culture et Loisirs	1 500 €
Comité d'animations	2 300 €
ACBL (Arz E Chapeliou Bro Leon)	1 100 €
La fanfare du Léon	350 €
Club de la Baie – Générations mouvements	350 €

### ASSOCIATION DE TYPE AMICALES, CLUB, ETC

UNC	350 €
1,2,3 Boutchous	300 €
Amicale des employés communaux	1 550 €
SNSM Plouescat	750 €

### ETABLISSEMENT SCOLAIRES DE LA COMMUNE

Ecole Sainte Famille – OGEC	16 000 €
Ecole Sainte Famille - APEL	1 000 €
Ecole Sainte Famille – Voyage scolaire	2 380 €
MFREO	8 000 €

### ASSOCIATIONS ENTRAIDE SOLIDARITE

Vie libre	400 €
Association PAROLE	50 €
France ADOT 29	150 €
Secours Catholique	100 €
Enfance et partage	100 €
Bibliothèque sonore des donneurs de la voix	50 €
Rêves de clown	50 €
Agriculteurs de Bretagne	231.20 €

Ne prennent pas part au vote et quittent la salle, les conseillers membres de bureaux associatifs : M. Roger BOSSARD et Mme Isabelle FAUJOUR.

TOTAL : 53 611,20 €

**VOTE : Unanimité**

## 3. Attributions de compensation Haut Léon Communauté

### ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION FINALE 2024

Commune	Attribution de Compensation 01.01.2024	ADS 2024	ACM 2024	Attribution de compensation 31.12.2024
Plounévez-Lochrist	- 11 897 €	- 10 628,80 €	- 73 717,42 €	- 96 243,22 €

**VOTE : Unanimité**

## REGULARISATION ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024

Commune	ADS 2024 estimé	ADS 2024 constaté	ACM 2024 estimé	ACM 2024 constaté	Régularisation
Plounévez-Lochrist	- 8 606 €	- 10 628,80 €	- 62 806,06 €	- 73 717,42 €	- 12 934,16 €

**VOTE : Unanimité**

## ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

Attribution de Compensation 31.12.2024	Régularisation 2024	MAJ Mutualisation	Estimation ACM 2025	Estimation ADS 2025	AC Prévisionnelle 2025
- 11 897,00 €	-12 934,16 €	- 15 613 €	-73 717,42€	-10 628,80 €	- 124 790,38 €

**VOTE : Unanimité**

## ECHEANCIERS ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

Commune	JUILLET	NOVEMBRE	TOTAL
Plounévez-Lochrist	- 62 395,19 €	- 62 395,19 €	- 124 790,38 €

**VOTE : Unanimité**

### 4. Décision modificative n°1

#### Section Investissement

##### Dépenses

D 45811 Dépenses Etudes Pont Lanarnus-Lescoat + 11 000 €

##### Recettes

R 45821 Recettes Etudes Pont Lanarnus-Lescoat + 11 000 €

**VOTE : Unanimité**

### 5. Convention Syndicat Mixte de l'Horn

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire, présente la nouvelle convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn pour 2025. La convention vise à définir les modalités de financement des programmes d'actions Bassin Versants sur les territoires de l'Horn Guillec, Kerallé, Ar Rest et Frouf. Le reste à charge prévisionnel pour Plounévez-Lochrist du programme d'actions Bassins Versants hors GEMAPi pour l'année 2025 est de : 18 014 €. Ces montants seront réajustés annuellement en fonction de l'avancée des actions, des attentes des acteurs du territoire et de la validation et participation des financeurs.

**VOTE : Unanimité**

### 6. Acquisition foncière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune fasse l'acquisition de la parcelle cadastrée n° AB 264 située derrière l'École Sainte Famille, d'une surface de 370 m², ainsi qu'une partie de la parcelle n° AB 209 au prix de 10€ le m². Ces parcelles se situent dans la continuité du futur projet de béguinage.

**VOTE : Unanimité**

### 7. Régularisation de voirie – Rue de la Gare

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord verbal avait été donné par l'association Les Amis de Saint-Pierre pour effectuer les travaux d'aménagement de voirie lors des travaux rue de la Gare. La parcelle concernée est référencée AB 270 et mesure 309 m². Il est nécessaire de procéder à une cession gratuite entre l'association les Amis de Saint-Pierre et la commune.

**VOTE : Unanimité**

### 8. Avenant EPAL CPO Actions Ados

La commune de Plounévez-Lochrist, en partenariat avec Lanhouarneau et Tréfléz, a signé une convention d'objectifs avec l'association EPAL pour la mise en œuvre d'activités en faveur de la jeunesse pour les années 2024, 2025 et 2026 (Actions Ados, école de sport, entraînements).

Constatant une forte demande, notamment des jeunes de 15 ans exclus du dispositif actuel, il est proposé :

- D'augmenter la jauge des inscriptions à 90 enfants
- De créer une carte d'accès à 50 € pour les jeunes de 15 ans, leur permettant de fréquenter le local le vendredi soir et de participer à 7 activités spécifiques dans l'année (environ 15 jeunes concernés)

Cela entraîne un ajustement du planning de la directrice et la signature d'un avenant à la convention existante. Le budget total 2025 pour Actions Ados, école de sport et interventions sportives passe ainsi à 70 926,52 € (au lieu de 63 742,53 €).

**VOTE : Unanimité**

#### **9. Passage d'un itinéraire de randonnées sur des chemins ruraux**

Le conseil municipal autorise le passage de l'itinéraire EQUIBREIZH (pratiques équestre, pédestre et vtt) sur les chemins ruraux et la pose du balisage sur les supports existants ; s'engage à informer préalablement le Département dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.

**VOTE : Unanimité**

#### **10. Désherbage de la bibliothèque**

Le conseil municipal autorise le déclasserment de documents et de les supprimer de l'inventaire. Les ouvrages seront cédés à l'association « Culture et Loisirs », association créée en 1995 pour organiser les activités annexes de la bibliothèque dans le cadre d'une convention, qui les mettra en vente le 21 juin 2025, ou, en cas de report, à l'automne 2025. Les documents non vendus seront remis à la communauté Emmaüs.

**VOTE : Unanimité**

#### **11. Mise à jour des inscriptions sur le monument aux morts**

Le Monument aux Morts de Plounévez-Lochrist, érigé en 1948 et inauguré le 8 mai de la même année, comporte les noms de 44 victimes militaires et de 24 victimes civiles. Le 8 octobre 1950, le Conseil municipal a décidé d'ajouter les noms de trois militaires décédés en 1949, dont deux en Indochine avec la mention « Mort pour la France » et un à Djibouti sans cette mention.

Le conseil municipal décide de mettre à jour le Monument aux Morts en ajoutant une plaque distincte portant l'inscription « Indochine-TOE » pour les trois victimes suivantes :

- Robert Roué, disparu le 20 juin 1949 en Indochine
- Pierre Simon, décédé le 9 juillet 1949 à Djibouti
- Jean Léost, disparu le 15 octobre 1949 en Indochine

**VOTE : Unanimité**

#### **12. Tirage au sort des jurés d'assises 2026**

Ont été tirés au sort publiquement à partir de la liste électorale :

- NEDELEC Marie Thérèse
- PRISER Elisabeth
- BERROU Reine
- QUEMENEUR Marie Thérèse
- LE ROY André
- CORRE Marie-Pierre

#### **13. Informations et questions diverses**

Arnaud PORHEL informe l'assemblée du regroupement de chasseurs et agriculteurs le samedi 17 mai à 11h devant la mairie, pour manifester leur opposition au retrait des choucas, renards et blaireaux de la liste des nuisibles.

Monsieur le Maire alerte le conseil sur la prolifération de pigeons, dans le porche de l'église, dont les déjections jonchent le sol. Le filet installé est manifestement insuffisant, il informe l'assemblée être à la recherche d'une solution pour déloger ces oiseaux.